

## 01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 avril 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Luce Bisson (Sainte-Sabine)  
Michel Bernard (Saint-Cyprien)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Daniel Thibault (Saint-Magloire)  
Alain Maheux (Saint-Prosper)  
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Jean Bernier (Sainte-Rose)  
Céline Veilleux (Saint-Benjamin)  
Alexandra Fontaine (suppléante Saint-Luc)

Et/ou est absent à cette séance:

Serge Plante (Saint-Luc)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, monsieur Pierre-Olivier Gauthier, directeur du service de développement économique ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2024-04-01**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE CÉLINE VEILLEUX,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024**
  - 03.01 - Suivi au procès-verbal**
- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**
  - 04.01 - Administration**
    - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
    - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
    - 04.01.03 - Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches - 2024-2028**
    - 04.01.04 - Priorités régionales 2025-2029**
    - 04.01.05 - Nomination du représentant CADMS**
    - 04.01.06 - Grand Gala de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins**
  - 04.02 - Ressources humaines**
  - 04.03 - Législation**
  - 04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**
    - 04.04.01 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 05.01 - Bois Quartex - Radiation prêts FLI-FLS**
  - 05.02 - Demande de prolongation de délai - Boutique Daisy et Cie**
  - 05.03 - JBV conception et fabrication - montant inutilisé**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
  - 06.01 - Intervention du préfet**
  - 06.02 - Intervention des membres des comités**
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
  - 07.01 - Amélioration des installations et de l'équipement au chalet des loisirs: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**
  - 07.02 - Amélioration de l'offre alimentaire: Accommodation Saint-Louis**
  - 07.03 - Revitalisation des équipements: Municipalité Saint-Luc-de-Bellechasse**
  - 07.04 - Projet d'aménagement camp du coupe-feu : Municipalité Saint-Camille-de-Lellis**
- 08 - Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2024**
  - 08.01 - À la découverte des trésors culturels par la municipalité de Saint-Zacharie**
  - 08.02 - Centre-ville en couleurs-édition 2024 par le Comité de suivi de la politique culturelle de Lac-Etchemin**

- 08.03** - Chorale Gospel populaire par les Concerts Sainte-Aurélie
- 08.04** - Concours de menteries par la Municipalité de Saint-Prosper
- 08.05** - Jouer avec la nature par la Municipalité de Saint-Camille
- 08.06** - Les Etchemins : histoire de nos familles par la Société du patrimoine de Sainte-Justine
- 08.07** - Ouvre de Land art chez Parent'aime par Parent'aime Maison de la Famille des Etchemins
- 09** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
- 10** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
- 11** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
  - 11.01** - Modification de la période de validité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie
- 12** - DOSSIERS RÉGIONAUX
  - 12.01** - Rapport concernant le programme d'aide d'urgence au transport collectif COVID-19 et pour l'aide ponctuelle pour soutenir la relance du transport collectif en 2023
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
- 14** - DEMANDE D'APPUI
- 15** - CORRESPONDANCE
  - 15.01** - MAMH-DRCA - Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL 31)
  - 15.02** - Présentation - Mélanie Gilbert
  - 15.03** - Déploiement de raddar dans la MRC des Etchemins
- 16** - DIVERS
  - 16.01** - Nomination de la mairesse suppléante - Saint-Luc
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-02**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**03.01 Suivi au procès-verbal**

-

Point d'information.

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 Administration**

-

2024-04-03

**04.01.01 Liste des comptes à payer**

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL  
THIBAUT,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 1 762 106.97\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 État des encaissements et déboursés**

-

État transmis avec l'avis de convocation.

2024-04-04

**04.01.03 Entente sectorielle de développement en matière  
d'égalité entre les femmes et les hommes dans la  
région de la Chaudière-Appalaches - 2024-2028**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance régulière du 9 mars 2022, le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé la signature de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches (résolution 2022-03-17) pour la période 2022-2024;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de reconduire l'Entente pour la période 2024-2028 et que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, des programmes et des normes de gestion qui leur sont applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau des groupes de femmes de la Chaudière-Appalaches a été désigné comme organisme mandataire de l'entente et, qu'à ce titre, il reçoit et administre les sommes provenant du Secrétariat à la condition féminine;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL

CLOUTIER,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins soit signataire de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches et qu'elle y contribue pour un montant maximal de 4 000 \$, réparti comme suit :

- Pour l'exercice financier 2024-2025, 1 000 \$ en contribution financière;
- Pour l'exercice financier 2025-2026, 1 000 \$ en contribution financière;
- Pour l'exercice financier 2026-2027, 1 000 \$ en contribution financière;
- Pour l'exercice financier 2027-2028, 1 000 \$ en contribution financière.

QUE le préfet, Monsieur Camil Turmel, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2024-2028.

QUE la MRC accepte que le Réseau des groupes des femmes de la région de la Chaudière-Appalaches agisse à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-05**

**04.01.04 Priorités régionales 2025-2029**

-

CONSIDÉRANT QUE la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT les travaux qui se sont déroulés dans la région

pour identifier les priorités régionales;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE  
GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins  
approuvent les priorités de la région de Chaudière-Appalaches et  
recommandent à la direction régionale du ministère des Affaires  
municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des  
documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-06**

**04.01.05 Nomination du représentant CADMS**

-

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3 des règlements de régie interne  
de la Corporation d'aménagement et de développement du  
Massif du Sud prévoit la nomination d'un représentant de la MRC  
des Etchemins au conseil d'administration pour un mandat de  
deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE soit confirmée la nomination de Monsieur Camil Turmel,  
préfet de la MRC des Etchemins, pour siéger au conseil  
d'administration de la Corporation d'aménagement et de  
développement du Massif du Sud (CADMS) à titre de  
représentant de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-07**

**04.01.06 Grand Gala de la Chambre de commerce  
Bellechasse-Etchemins**

-

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Chambre de Commerce  
Bellechasse-Etchemins pour son évènement le Grand Gala 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée a pour but de célébrer le  
succès des entrepreneurs de notre région;

CONSIDÉRANT les présences déjà confirmées de trois  
personnes de l'équipe ainsi que du préfet et la présence de  
quatre entrepreneurs nominés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL  
THIBAUT,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins  
approuvent la réservation d'une table pour 8 personnes au coût  
de 1 000.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.02 Ressources humaines**

-

Aucun dossier

**04.03 Législation**

-

Aucun dossier

**04.04 DIRECTION GÉNÉRALE**

-

**04.04.01 Informations de la directrice générale**

-

**05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2024-04-08**

**05.01 Bois Quartex - Radiation prêts FLI-FLS**

-

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Etchemins a octroyé des prêts du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de Solidarité (FLS) en faveur de l'entreprise Bois Quartex;

CONSIDÉRANT QUE les prêts faits par le CLD des Etchemins ont été transférés à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE Bois Quartex doit la somme de 11 059.14\$ au Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE Bois Quartex doit la somme de 13 209.26\$ au Fonds local de Solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenté de recouvrer la créance par divers moyens sans y parvenir;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE l'on radie les sommes à recevoir de 11 059.14\$ provenant du FLI et de 13 209.26\$ provenant du FLS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-09**

**05.02 Demande de prolongation de délai - Boutique Daisy et Cie**

-

CONSIDÉRANT QUE le projet « Boutique de produits pour animaux et d'améliorations locatives » de la compagnie Boutique Daisy et Cie a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la

MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 14 juin 2023 (résolution 2023-06-13);

CONSIDÉRANT QUE le délai initial de réalisation du projet est fixé au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande de l'entreprise est de prolonger ce délai au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de suivi du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé d'accepter que le délai de réalisation du projet soit reporté au 31 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de suivi de Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de reporter le délai de réalisation du projet au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-10**

**05.03 JBV conception et fabrication - montant inutilisé**

-

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition d'équipement de l'entreprise JBV conception et fabrication a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 14 juin 2023 (résolution 2023-06-11);

CONSIDÉRANT QUE la subvention octroyée dans ce dossier était de 35 294.00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un seul versement au promoteur de 18 856 \$ le 20 décembre 2023 et qu'il n'y aura pas d'autre facture concernant ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins ont recommandé le 3 avril 2024 de remettre la somme de 16 438.00 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans l'enveloppe du Plan de relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de remettre la somme de 16 438.00 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans l'enveloppe du Plan de relance économique.



ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

### **06.01 Intervention du préfet**

-

Monsieur Camil Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- Comité de travail du Centre Universitaire des Appalaches
- Jury du Programme de soutien aux initiatives culturelles
- Comité de travail FQM

### **06.02 Intervention des membres des comités**

-

Madame Lucie Gagnon: Table de concertation des aînés des Etchemins

Monsieur Guyda Deblois: Comité consultatif régional sur les services de garde

Monsieur Jean Bernier: Comité de promotion touristique

Monsieur René Allen: SADC

Monsieur Camil Cloutier: AMVAP

Monsieur Daniel Thibault: Comité de Sécurité Public

## **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

2024-04-11

### **07.01 Amélioration des installations et de l'équipement au chalet des loisirs: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Amélioration des installations et de l'équipement au chalet des loisirs » déposé par la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 4 892.00 \$

Coût du projet : 6 116.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même

l'enveloppe budgétaire 2023 disponible pour la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-12      07.02 Amélioration de l'offre alimentaire: Accommodation  
-                    Saint-Louis**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE  
BISSON,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Amélioration de l'offre alimentaire » déposé par la municipalité de St-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 9 313.00 \$

Coût du projet : 11 641.00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2023 disponible pour la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-13      07.03 Revitalisation des équipements: Municipalité Saint-  
-                    Luc-de-Bellechasse**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL  
BERNARD,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Revitalisation des équipements » déposé par la municipalité de St-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme accordée: 20 489.16 \$

Coût du projet : 25 611.45 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021-2022 disponible pour la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-14 07.04 Projet d'aménagement camp du coupe-feu :  
- Municipalité Saint-Camille-de-Lellis**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Projet d'aménagement camp du coupe-feu » déposé par la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 16 630.02 \$

Coût du projet : 20 787.53 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2023 disponible pour la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale, madame Judith Leblond, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**08 - Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2024**

**2024-04-15 08.01 À la découverte des trésors culturels par la  
- municipalité de Saint-Zacharie**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet À la découverte des trésors culturels par la municipalité de Saint-Zacharie;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL  
THIBAULT,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 1 002.76 \$ soit accordée pour le projet  
présenté par la municipalité de Saint-Zacharie. Cette somme est  
versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles  
(Fonds culturel) 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-16 08.02 Centre-ville en couleurs-édition 2024 par le Comité de  
- suivi de la politique culturelle de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des  
Etchemins en décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet Centre-  
ville en couleurs-édition 2024 par le Comité de suivi de la  
politique culturelle de Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL  
BERNARD,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 500 \$ soit accordée pour le projet présenté  
par le Comité de suivi de la politique culturelle de Lac-Etchemin.  
Cette somme est versée via le Programme de soutien aux  
initiatives culturelles (Fonds culturel) 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-17 08.03 Chorale Gospel populaire par les Concerts Sainte-  
- Aurélie**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des  
Etchemins en décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet  
Chorale Gospel populaire par les Concerts Sainte-Aurélie;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL  
CLOUTIER,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 1 600 \$ soit accordée pour le projet présenté  
par les Concerts Sainte-Aurélie. Cette somme est versée via le  
Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel)  
2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-18 08.04 Concours de menteries par la Municipalité de Saint-  
- Prosper**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des  
Etchemins en décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet  
Concours de menteries par la Municipalité de Saint-Prosper;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL  
GOUPIL,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 500 \$ soit accordée pour le projet présenté  
par la Municipalité de Saint-Prosper. Cette somme est versée via  
le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds  
culturel) 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-19      08.05   Jouer avec la nature par la Municipalité de Saint-  
-                    Camille**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des  
Etchemins en décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet Jouer  
avec la nature par la Municipalité de Saint-Camille;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN  
BERNIER,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ soit accordée pour le projet présenté  
par la Municipalité de Saint-Camille. Cette somme est versée via  
le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds  
culturel) 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-20      08.06   Les Etchemins : histoire de nos familles par la  
-                    Société du patrimoine de Sainte-Justine**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des  
Etchemins en décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet Les  
Etchemins : histoire de nos familles par la Société du patrimoine  
de Sainte-Justine;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE  
BISSON,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 964 \$ soit accordée pour le projet présenté  
par la Société du patrimoine de Sainte-Justine. Cette somme est  
versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles  
(Fonds culturel) 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2024-04-21 08.07 Ouvre de Land art chez Parent'aime par Parent'aime  
- Maison de la Famille des Etchemins**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet Œuvre de Land art chez Parent'aime par Parent'aime Maison de la Famille des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 500 \$ soit accordée pour le projet présenté par Parent'aime Maison de la Famille des Etchemins. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**09 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
/ URBANISME / ÉVALUATION**

Aucun dossier

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier

**11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

**2024-04-22 11.01 Modification de la période de validité du schéma de  
- couverture de risque en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE la période de validité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie a été allongée à un maximum de 10 ans, incluant une période de révision de 2 ans, selon l'article 29 de la LSI;

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Des Etchemins est le 16 février 2023, sa révision devra commencer au plus tard 8 ans après cette date et que le schéma révisé devra entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date;

CONSIDÉRANT QUE les échéances du plan de mise en œuvre demeurent selon le calendrier prévu;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Des Etchemins 2023-2028 de 3<sup>e</sup> génération deviendra le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2033;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins

conviennent d'adopter la modification au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de 3<sup>e</sup> génération en vertu de l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie et d'autoriser la MRC de déposer le tout au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **12 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

**2024-04-23**

### **12.01 Rapport concernant le programme d'aide d'urgence au transport collectif COVID-19 et pour l'aide ponctuelle pour soutenir la relance du transport collectif en 2023**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a octroyé une subvention à la MRC des Etchemins via le programme d'aide d'urgence au transport collectif (COVID 19);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a octroyé une aide ponctuelle pour soutenir la relance du transport collectif dans les Etchemins en 2023;

CONSIDÉRANT QUE Transport Autonomie Beauce-Etchemins est l'organisme responsable du transport collectif sur le territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande que des rapports soient complétés en lien avec les subventions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent les deux rapports.

QUE Transport Autonomie Beauce-Etchemins soit autorisé à déposer les rapports dûment complétés au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

Aucune demande

## **14 - DEMANDE D'APPUI**

Aucune demande

## **15 - CORRESPONDANCE**

### **15.01 MAMH-DRCA - Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL 31)**

Dépôt de documents

**15.02 Présentation - Mélanie Gilbert**

-

Dépôt du visuel de présentation

**15.03 Déploiement de raddar dans la MRC des Etchemins**

-

Dépôt de la correspondance

**16 - DIVERS**

**16.01 Nomination de la mairesse suppléante - Saint-Luc**

-

Dépôt de la résolution

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2024-04-24**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE CÉLINE  
VEILLEUX,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

CAMIL TURMEL  
PRÉFET

---

JUDITH LEBLOND  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE